



Procès-verbal N°8
Réunion restreinte du 7 Février 2019

MATCHS « CLASSE SENSIBLE »

Attention !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !
La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

Pour information :

Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission :

- Maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent non excusé
- Si absence non excusée des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.

.....RUNGIS US / FRESNES AAS Match de championnat U17 D3/A du 10/02/2019 à 12h15

Dossier d'organisation du match sensible initié par le club RECEVANT.

La commission :

- Prend connaissance de la demande transmise par le club de RUNGIS US
- Demande au club recevant de mettre en place tout dispositif quelle juge utile, afin que cette rencontre se déroule dans les conditions les meilleurs.
- Transmet ce dossier « match sensible » au secrétariat du District du Val de Marne de Football pour la désignation :
1 arbitre officiel à la charge du club requérant (club recevant), cette catégorie n'étant pas couverte automatiquement par un arbitre central.
2 arbitres assistants à la charge du club requérant (club recevant).
1 délégué officiel à la charge du club requérant (club recevant)
- Match classé sensible

.....CHOISY AS / CHAMPIGNY FC Match de championnat SENIORS D1 du 10/02/2019 à 15h00

Dossier d'organisation du match sensible initié par le club VISITEUR.

La commission :

- Prend connaissance de la demande transmise par le club de CHAMPIGNY FC
- Demande au club recevant de mettre en place tout dispositif quelle juge utile, afin que cette rencontre se déroule dans les conditions les meilleurs.
- Transmet ce dossier « match sensible » au secrétariat du District du Val de Marne de Football pour la désignation :
1 arbitre officiel à la charge du club recevant (catégorie étant couverte automatiquement)
2 arbitres assistants à la charge du club recevant (catégorie étant couverte automatiquement)
1 délégué officiel à la charge du club requérant (club visiteur).
- Match classé sensible

RAPPEL ATTENTION !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !
Une demande de classement en match « sensible » est à adresser au District du Val de Marne de Football
15 jours au minimum avant la date du match.
(formulaire disponible sur le site du District dans l'onglet « Documents »)

Les questions sont épuisées la séance est levée

Prochaine réunion de la CDPME : Sur convocation.